

**Postulat Catherine Labouchère et consorts – Mesures de la qualité et des coûts hospitaliers et extra-hospitaliers : une étude utile pour anticiper**

*Texte déposé*

Le système de santé nous met face à de nombreux défis. Cela va continuer, car la population augmente tout comme l'espérance de vie. Les offres et les coûts liés aux différentes structures et prestations de santé varient d'une région à l'autre, d'un canton à l'autre et en fonction du milieu urbain ou rural. Les critères de mesure de qualité ne sont pas uniformes non plus.

Tous ces paramètres ont des conséquences financières à tous les niveaux pour tous les partenaires des prestations de santé qu'ils en bénéficient, qu'ils les fournissent ou qu'ils les financent.

Les modes de vie évoluent aussi, les citoyens souhaitent en général rester le plus longtemps possible chez eux. L'ambulance prend de plus d'importance par rapport au stationnaire.

Une réflexion et une évaluation de la qualité et des coûts du système de santé sont indispensables dès maintenant si l'on veut maintenir un système de santé performant et accessible à tous à l'avenir.

C'est pourquoi le postulat demande que les points suivants soient étudiés :

- La position du canton en comparaison des autres cantons en ce qui concerne les offres de soins dans les domaines hospitaliers et extra-hospitaliers (en relation avec la démographie, les coûts globaux, les ressources financières par habitant, la qualité).
- La distinction que le canton fait entre soins et accompagnement et selon quels critères.
- La moyenne d'augmentation des coûts liés à la santé ces 10 dernières années et les prévisions d'évolution dans les 5 prochaines années.
- La surveillance de la qualité et des coûts mis en place par le canton et selon quels critères.
- Les prévisions d'évolution du suivi de la qualité ces 5 prochaines années, voire à plus long terme (10 ans).
- La description des outils de pilotage instaurés par le canton pour garantir une utilisation optimale des ressources garantes de la qualité des soins.
- Les enseignements tirés des comparaisons intercantionales pour améliorer les pratiques dans les deux domaines de la qualité et des coûts.
- Des propositions de mesures découlant de ces enseignements.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Catherine Labouchère  
et 24 cosignataires*

*Développement*

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — Le présent postulat est issu de contacts que j'ai eus en tant que présidente de la Fédération des hôpitaux vaudois — je décline ainsi mes intérêts — avec des collègues d'autres cantons, pour des questions relatives à la santé. Ces contacts ainsi que la lecture du récent rapport de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sorti le 3 juillet dernier, tout comme celui d'experts fédéraux intitulé *Mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance des soins*, nous ont amenés à réfléchir à une démarche dont le but est de travailler pour freiner la fuite en avant des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Ces derniers sont déjà très lourds à financer maintenant, même avec les subsides aux assurés qui ne peuvent s'acquitter des primes complètes, et ils deviendront un fardeau bien trop lourd pour tous, Etat et citoyens, s'ils continuent d'augmenter à la

vitesse de ces dernières années. Il est temps de réfléchir aussi aux causes et non uniquement aux conséquences.

C'est dans cet esprit qu'avec quatre députés de Bâle-Ville, Zurich, Berne et Lucerne, représentant plusieurs partis — le parti socialiste, l'UDC, les Verts, le PDC et le PLR — nous avons décidé d'effectuer, ce mois de septembre, un dépôt parlementaire ayant le même contenu, dans nos Grands Conseils respectifs, en respectant les procédures en vigueur dans chaque canton. Le contenu de ces interventions concerne la qualité et le coût des soins, afin d'avoir une transparence sur leurs données. Le rapport de l'OFSP est très critique à cet égard. Il dit que les cantons doivent veiller avec plus de rigueur à ce que les fournisseurs de prestations respectent les exigences de qualité et que la collaboration intercantonale doit être intensifiée. Nous nous sommes donc inspirés de ces remarques pour initier cette approche, en espérant que nous serons suivis par d'autres cantons. Nous avons beaucoup à apprendre des uns des autres, tout en respectant le fédéralisme. Il est grand temps de tout entreprendre pour éviter à notre système de santé, un des plus performants au monde, d'aller droit dans le mur, faute de pouvoir être financé à long terme. Cela relève de notre responsabilité. Le sujet pourrait être développé bien plus encore, mais je m'arrête ici car j'aurai l'occasion de le faire en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**